



**Conseil Économique
et Social**

**Distr.
GÉNÉRALE**

**TRANS/AC.8/5
17 avril 2003**

**FRANÇAIS
Original : ANGLAIS ET FRANÇAIS**

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

**Réunion spéciale d'experts sur la Convention
sur la responsabilité civile pour les dommages
causés au cours du transport de marchandises
dangereuses par route, rail, et bateaux de navigation
intérieure (CRTD)
(Troisième session, 7-9 juillet 2003)**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TROISIÈME SESSION*

**qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 7 juillet 2003, à 10 heures**

IMPORTANT

Compte tenu des nouvelles mesures de sûreté concernant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées d'informer le secrétariat (Division des transports de la CEE) de leur composition exacte. L'accès au Palais des Nations sera réservé aux porteurs d'une carte d'identité qui sera délivrée par la Section de la Sécurité et de la Sûreté à la Villa Les Feuillantines, 13 Avenue de la Paix (voir plan en dernière page).

Chaque participant annoncé sur la liste des membres de la délégation est prié de remplir à l'avance le formulaire d'enregistrement figurant à l'avant-dernière page et de le transmettre par fax (41 22 917 00 39) ou par courrier électronique (mireille.chavet@unece.org) au plus tard une semaine avant l'ouverture de la session.

* Par souci d'économie, les documents expédiés par Courier ne seront pas disponibles en salle. Les représentants sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Soixante-cinquième session du Comité des transports intérieurs ECE/TRANS/152,
paras. 119-126
3. Principaux obstacles à l'entrée en vigueur de la CRTD
 - a) Limitation de la responsabilité financière TRANS/AC.8/2003/1
 - b) Définition du transporteur (Article 1, 8.b)) TRANS/AC.8/2003/2
 - c) Article 16 TRANS/AC.8/2003/3
 - d) Autres articles de la CRTD qui mériteraient
une modification
4. Relation entre la CRTD et d'autres régimes
internationaux de responsabilité pour les dommages
causés lors du transport de marchandises dangereuses TRANS/AC.8/2003/4
5. Programme de travail
6. Questions diverses
7. Adoption du rapport

* * *

NOTES EXPLICATIVES

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le premier point de l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Les délégations souhaiteront éventuellement se munir de la documentation de base suivante :

ECE/TRANS/84	Rapport explicatif de la CRTD
TRANS/AC.8/2 et -/4	Rapports des première et deuxième session
TRANS/WP.15/2001/17, -/Adds.1-8	Résultats du questionnaire relatif à la CRTD
TRANS/WP.15/167, annexe 5	

Le texte de la CRTD est disponible en français et en anglais sur le site web de la division des transports de la Commission économique pour l'Europe (<http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm>).

2. Soixante-cinquième session du Comité des transports intérieurs

ECE/TRANS/152, paras.119-126

À sa dernière session (18-20 février 2003), le Comité des transports intérieurs a noté la très faible participation aux travaux de la Réunion spéciale d'experts sur la CRTD et que de ce fait les conclusions auxquelles elle avait abouti risquaient de ne pas être suffisamment représentatives pour permettre l'adoption d'une convention révisée par consensus à la prochaine session du Comité.

Le Comité a demandé instamment à ses membres d'assurer une meilleure participation aux réunions de la Réunion spéciale d'experts prévues pour 2003. Il a également décidé de demander au Bureau d'examiner les conclusions actuelles de la Réunion spéciale, de revoir éventuellement son mandat, et de définir le cas échéant de nouvelles directives pour les travaux et les objectifs en 2003.

A sa réunion du 20 février 2003, le Bureau a invité le secrétariat à envoyer une lettre aux Etats Membres pour leur demander de désigner un point focal pour la Convention CRTD.

3. Principaux obstacles à l'entrée en vigueur de la CRTD

a) Limitations de la responsabilité financière

Lors de sa dernière session, la Réunion a examiné la proposition de modifications de l'article 9 de la CRTD contenue dans l'annexe 2 du document TRANS/AC.8/2. Pour de plus amples informations au sujet des montants de la responsabilité et de l'assurance obligatoire, les délégations de l'Autriche et des Pays-Bas ont accepté de préparer un document de base pour la présente session (TRANS/AC.8/2003/1).

b) Définition du transporteur (Article 1, 8.b)

La Réunion voudra discuter d'une proposition préparée par l'OTIF (TRANS/AC.8/2003/2).

c) Article 16

La Réunion voudra discuter d'une proposition conjointe des Pays Bas, de la Pologne et de la République tchèque (TRANS/AC.8/2003/3).

d) Autres articles de la CRTD qui mériteraient une modification

La Réunion spéciale voudra examiner toute autre proposition de modification présentée par les délégations.

4, Relation entre la CRTD et d'autres régimes internationaux de responsabilité pour les dommages causés lors du transport de marchandises dangereuses

Lors de la dernière session, la délégation des Pays-Bas a accepté d'établir, avec le concours du secrétariat, un document sur la relation entre la CRTD et d'autres régimes internationaux de responsabilité pour les dommages causés lors du transport de marchandises dangereuses (TRANS/AC.8/2003/4).

5. Programme de travail

La Réunion spéciale voudra discuter son programme de travail.

6. Questions diverses

Aucun document n'a été présenté sous ce point.

7. Adoption du rapport

Conformément à l'usage, la Réunion spéciale adoptera le rapport de sa troisième session, sur la base d'un projet établi par le secrétariat.



OFFICE DES NATIONS UNIES À GENÈVE
FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT

Date:

Titre de la réunion

Délégation/Participant de (pays, organisation ou agence)

Participant: Nom M. Mme Melle

Prénom

Catégorie de participation

Chef de la délégation	<input type="checkbox"/>	Observateur (organisation)	<input type="checkbox"/>
Membre de la délégation	<input type="checkbox"/>	ONG	<input type="checkbox"/>
Observateur (pays)	<input type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>
.....			
.....			
Participation du / au			
du		au ...	

Dans quelle langue préférez-vous recevoir les documents

Anglais

Français

Russe

Occupation officielle:

No de passeport :

Valable jusqu'au :

No de téléphone officiel :

No de télécopieur (Fax) :

Adresse E-mail :

Adresse officielle permanente :

Adresse à Genève :

Accompagné par son conjoint Oui

Non

Nom du conjoint

Prénom

A remplir lors de la délivrance de la carte d'identité

Signature du participant :

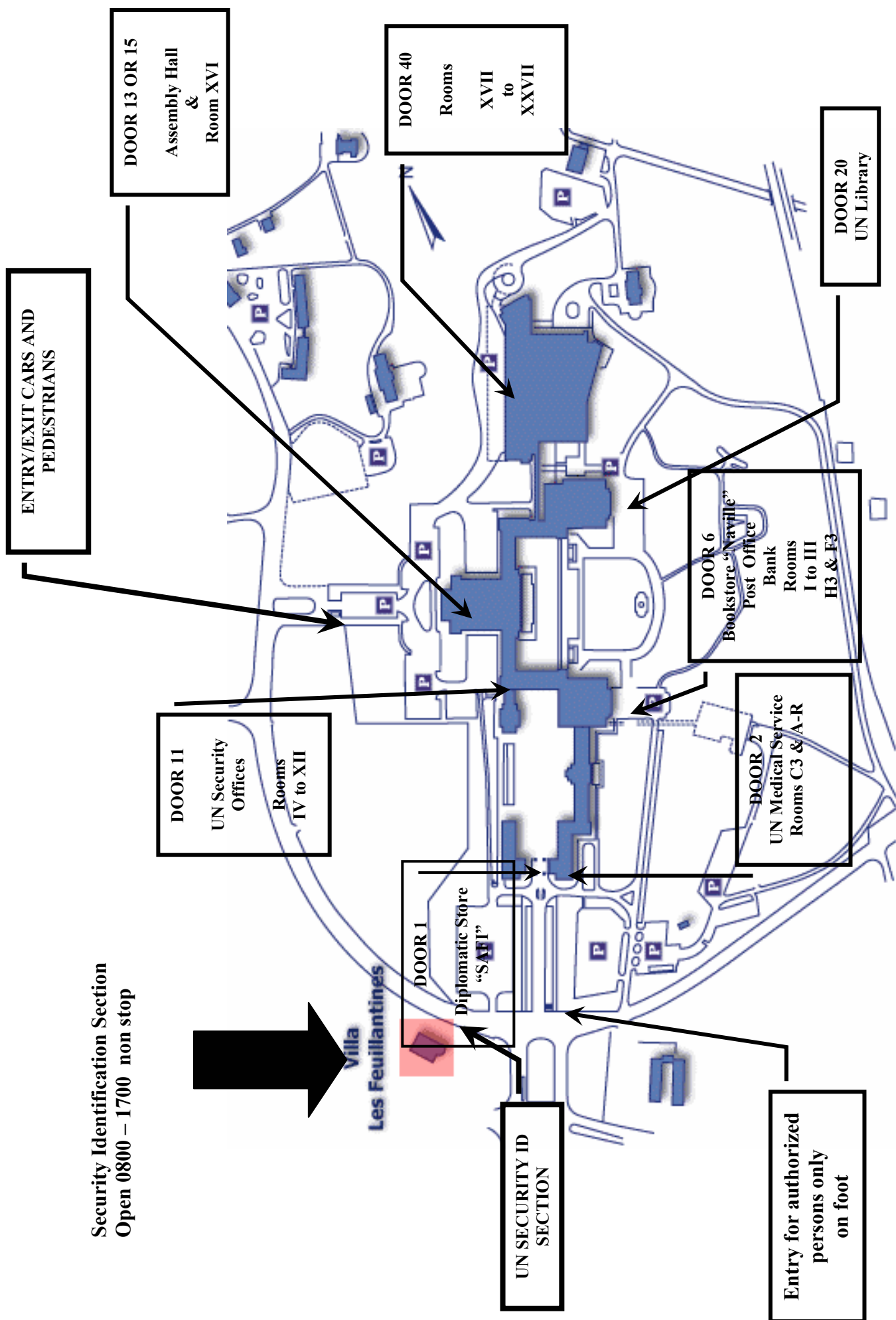
Signature du conjoint :

Date :

Réservé au Service de sécurité

No de la carte délivrée:

Initiales du fonctionnaire:



Security Identification Section
Open 0800 - 1700 non stop

Villa
Les Feuillantines

DOOR 1
Diplomatic Store
"SAFI"

UN SECURITY ID
SECTION

Entry for authorized
persons only
on foot

DOOR 11
UN Security
Offices
Rooms
IV to XII

DOOR 2
UN Medical Service
Rooms C3 & A-R

DOOR 6
Bookstore "Naville"
Post Office
Bank
Rooms
I to III
H3 & F3

DOOR 40
Rooms
XVII
to
XXVII

DOOR 20
UN Library

ENTRY/EXIT CARS AND
PEDESTRIANS

DOOR 13 OR 15
Assembly Hall
&
Room XVI

